

CASDAR

LE 3^{ÈME} CONTRAT D'OBJECTIFS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE SIGNÉ POUR 7 ANS

Engageant les Chambres d'agriculture de 2014 à 2020, le troisième contrat d'objectifs s'oriente résolument vers l'innovation et le développement de la double performance des exploitations.

UN CADRE DE RÉFÉRENCE

Le contrat d'objectifs des Chambres d'agriculture signé au mois de décembre dernier constitue un cadre de référence pour les programmes pluriannuels de développement agricole et rural. Il définit les contours et modalités des actions menées par le réseau et ses partenaires, dans le cadre des programmes de développement soutenus par le Compte d'affectation spéciale « Développement Agricole et Rural » (CasDAR) et est conclu pour une durée de 7 ans à partir de 2014. L'axe stratégique du Contrat d'Objectifs est « Accompagner les agricultures et innover, pour conjuguer performance économique



Le troisième contrat d'objectifs des Chambres d'agriculture a été signé le 10 décembre 2013 par le Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, Guy Vasseur et par le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll.

et performance environnementale dans tous les territoires, en impliquant les agriculteurs et en mobilisant tous les moyens du développement ». Cette ambition est en parfaite cohérence avec la priorité du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2014-2020, dans lequel les Pouvoirs publics fixent le cadre des actions de développement finançables par le CasDAR, à savoir : « conforter le développement et la diffusion de systèmes de production performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire ».



Un objectif : accompagner les agricultures et innover, pour conjuguer performance économique et performance environnementale dans tous les territoires.

OURZIK A. Chambre d'agriculture de la Vienne



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »



Une étroite collaboration entre Chambres et ministère

Le Contrat d'Objectifs est le fruit d'une étroite collaboration entre les Chambres d'agriculture et les services du Ministère. Côté Chambres d'agriculture, un groupe projet dédié a été mis en place. Présidé par Jo Giroud secrétaire général de l'APCA, il était composé de responsables professionnels en charge du développement agricole, de directeurs et de chargés de PRDAR (Programmes régionaux de développement agricole et rural) des Chambres d'agriculture. Les instances de l'APCA, ainsi que le Comité Scientifique des Chambres d'agriculture ont fortement contribué aux travaux.

28

Afin de répondre au mieux aux problématiques identifiées localement, chaque région, massif, département d'Outre-Mer... élabore sa propre programmation à partir de la proposition de 28 actions de références.

Les programmes des Chambres d'agriculture

21 programmes régionaux

6 1 programme APCA

4 programmes de massifs

5 programmes de DOM

Des financements mobilisés sur des actions d'intérêt général

Les actions financées par le CasDAR portent sur des contenus d'intérêt général, afin d'accompagner dans la durée le plus grand nombre d'agriculteurs tout en veillant à une adaptation à la diversité des publics. Les approches collectives (groupes d'agriculteurs et démarches multi-acteurs) sont privilégiées.

LES ACTIONS DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT D'OBJECTIFS (ARCO)

Ce Contrat d'Objectif, contrairement aux précédentes programmations CasDAR, ne fixe pas une liste d'actions définies nationalement parmi lesquels choisir localement. En lieu et place, il identifie une série de 28 « briques élémentaires », appelées « Actions de référence du contrat d'objectifs » (ARCO). Chaque région, chaque massif, chaque département

d'Outre mer, ainsi que l'APCA, élabore ses propres actions combinant de façon originale les ARCO proposées nationalement, afin de répondre au mieux aux problématiques identifiées localement.

Le Contrat d'Objectifs propose ainsi 28 ARCO s'inscrivant au sein des thématiques définies dans le PNDAR.

Thématiques du PNDAR*	ARCO* du COB*
Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement	Changement climatique Economie d'énergie Quantité de l'eau Projets de territoires Préserver la biodiversité Prévention des risques Bien-être animal
Systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires	Systèmes doublement performants Références systèmes Qualité de l'eau Potentiel des sols Qualité de l'air Biodiversité fonctionnelle Qualification des entreprises Agriculture de précision Agriculture biologique
Qualité et valorisation des produits	Qualité des produits Valorisation alimentaire Valorisation non alimentaire Evolution des filières Création de services territoriaux
Renouvellement des générations et des formes d'exercice de l'activité agricole	Pilotage stratégique des entreprises Installation Transmission Situation fragile Stratégie d'équipements Organisation du travail Relations humaines Remplacement

LES ACTIONS DES PRDAR DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Chaque organisme pilote de programme propose un nombre limité (8 au maximum, 2 pour les programmes de Massifs) d'actions pluriannuelles. A ces huit actions élémentaires s'ajoute une action obligatoire portant sur le remplacement des agriculteurs dans le cadre du développement agricole et une action dédiée à la gouvernance du programme. L'APCA présente, en outre, une action spécifique « tête de réseau » portant sur la capitalisation des projets pilotes régionaux et à l'animation globale de la capitalisation des données.

Les actions sont conduites en mode projet, pilotées par des chefs de projet ayant une vision transversale des enjeux et pouvant mobiliser les différentes compétences utiles à l'action. Une évaluation d'au moins une action est prévue dans chaque programme sur la durée de la programmation.

* PNDAR : Programme national de développement agricole et rural
* ARCO : Actions de références du contrat d'objectifs
* COB : Contrat d'objectifs

UNE PRIORITÉ À L'INNOVATION

La contribution des Chambres d'agriculture à l'innovation est renforcée dans les PRDAR 2014-2020.

Pour construire leurs actions, les Chambres d'agriculture se sont interrogées sur la manière dont chacune permettrait d'innover. L'accent a notamment été mis sur la chaîne d'innovation depuis le repérage des innovations de terrain (par exemple à travers les groupes d'agriculteurs) jusqu'à la caractérisation et la capitalisation des références sur les systèmes d'exploitation innovants permettant de relever les défis d'avenir (par exemple via INOSYS).

UN ENGAGEMENT DÉTERMINÉ VERS LA DOUBLE PERFORMANCE

Les Chambres d'agriculture s'engagent résolument à développer l'accompagnement vers la « double performance » des exploitations agricoles, à travers une évolution du référentiel de leur Démarche Qualité des Services, et une adaptation et un renforcement des compétences des conseillers.



L'accent a été mis sur la chaîne d'innovation au travers notamment des actions engagées par les groupes d'agriculteurs.

Credit Breton D, CA Vendée

UNE VOLONTÉ DE DIFFUSION ACTIVE ET LARGE DES CONNAISSANCES

En cohérence avec les chantiers qui vont être engagés au niveau national sur la capitalisation et la diffusion des productions soutenues par le CasDAR, les Chambres d'agriculture renforcent leur exigence en termes de capitalisation, valorisation, communication des productions des PRDAR, que ce soit auprès des conseillers, des partenaires ou des agriculteurs.

UN PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL EN COHÉRENCE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

Les Chambres d'agriculture s'engagent à développer les complémentarités entre les différentes actions de développement qu'elles mènent. Les partenariats sont confortés, notamment par l'élargissement de la composition des COREDEF et le renforcement du rôle du Comité Scientifique sur l'ensemble du champ du développement agricole et rural. Un accent particulier est donné au développement des partenariats avec l'enseignement technique et supérieur agricole. ●



LAZIER D. Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

Formation des salariés agricoles en irrigation et matériels d'irrigation

À travers ce 3^e Contrat d'Objectifs, les Chambres d'agriculture témoignent d'une forte volonté de se saisir de l'agroécologie et de l'innovation pour aider les agriculteurs à relever les défis de demain.

Aude AGENIS-NEVERS
Chambre d'agriculture France
Direction Entreprises et conseil